Trésor de Ponce Pilate

Auteur(s) : Pilatus, Pontius (fausse attribution)

Généralités

Titre long de la première édition identifiée (ou autre édition)*Thresor admirable, de la sentence prononcée par Ponce Pilate, contre Nostre Sauveur Jesus-Christ. Trouvée miraculeusement escritte sur parchemin en lettre hebraique dans un vase de marbre, enclose de deux autres vases de fer & de pierre, en la ville d'Aquila au Royaume de Naples, sur la fin de l'année 1580. Traduit d'italien en français, tant pour l'utilité publique, & l'exaltation de nostre saincte foy, que pour louange de la dite ville* (Guillaume, Julien, 1581)
Date de la première publication de l'œuvre1581

Informations sur l'œuvre

Consulter une transcription de la table des matièresTDM 1581 Trésor de Ponce Pilate Guillaume Julien

Description & Analyse de l'œuvre

CompositionRéimpressions et fac-similés générale de l'œuvreD'après le catalogue de vente *Catalogue des livres anciens et modernes composant la bibliothèque de feu M. Philotée O'Neddy,* Paris, Adophe Labitte, 1875, p. 2, il existe un fac-similé de cet ouvrage publié par Jean Techener en 1839 et tiré à 300 exemplaires.

Transcription et analyse des péritextes

Transcription des péritextes de toutes les éditions

- *N. B. : On transcrit ici la première partie du texte qui relève à la fois d'un long péritexte qui conduit jusqu'à la sentence retrouvée de Ponce Pilate et qui dans le même temps fait partie de l'écrit lui-même, qui se poursuit après cette sentence.*
- Discours de la sentence de Mort, donnée contre nostre Sauveur Jesus Christ, par Ponce Pilate, trouvée miraculeusement, sur la fin de l'année 1580. En la ville d'Aquila, au Royaume de Naples : et de la description d'icelle ville. [Jean Stratius, 1581]
  Amis lecteurs, Comme ainsi soit, que depuis peu de temps en çà, ait esté descouvert, en la ville d'Aquila, au Royaume de Naples, appartenant à la Duchesse de Parme, presentement gouvernante au païs de Flandres, pour le

Roy Catholicque, un **Thresor à tous autres Thresors incomparable, pour estre le plus grand & le plus precieux**, qui (A 2 r°) fut onques, pource que tout le genre humain, participe au fruict d'iceluy, d'autant que son salut en depend totallement, je n'ay voulu, m'ayant esté ledit Thresor communiqué**, estre si avare & ingrat d'un si grand bien, que de le garder entier pour moy, sans t'en faire jouir**, à fin que tu ayes occasion de m'en sçavoir quelque gré, & de louer la divine grace & bonté : laquelle apres la revolution de tant d'années, a permis qu'une chose tant rare & singuliere, comme la propre Sentence donnée par Ponce Pilate, contre nostre Sauveur Jesus Christ, ait esté **trouvée si estroittement enclose que vous entendrez**. Car combien que ce ne nous soit pas chose nouvelle d'entendre que nostre precieux Sauveur ait esté condamné à mort par le Juifz, à fin de nous don- (A 2 v°) ner la vie que nous avions perduë, & de laquelle nous estions exclus & forussis, par noz demerites & griefz pechez, dequoy nous faict foy la sacrée Histoire, ce n'est pas peu de chose toutesfois **d'avoir trouvé les expresses parolles** de la Sentence prononcée contre nostre Seigneur, traduite d'Hebrieu, de mot à mot, en diverses langues, & mesmes en la nostre, **ainsi que je vous feray voir incontinent,** apres que je vous auray touché, comme en passant, quelque chose de la susdite ville d'Aquila, ou ledit Thresor a esté trouvé. Ceste ville est fort celebre & ancienne, construite & fondée, en Italie, au Royaume de Naples, à cinq mille seulement, du lieu où estoit autresfois construite ceste noble & ancienne ville Aminterne, de laquelle on void encores (A 3 r°) aujourd'huy les grans fondemens de plusieurs magnifiques edifices, & entre autres d'un Theatre, de beaux temples & de grosses tours, par où l'on peut juger, combien estoit grande ceste Cité, tant en superbes bastimens qu'en multitude de peuple : de laquelle Tite Live, parle en plusieurs endroits, & mesmement au dixieme livre, où il demonstre comme ceste ville fut prinse par force par Spurius Consul, & comme furent par luy tuez environ deux mille huit cens bourgeois, & quatre mille deux cens huitante faitz prisonniers. Il fait mention en un autre endroit, comme les Amiternins, les Umbriens, Norsinois & Reatinois, donnerent secours de Soldatz, à Lucius Scipion, qui estoit pour passer avec l'armée en Afrique. Et Virgile en son septieme livre, dit, (A 3 v°)

Una ingens Amiterna cohors, priscique Quirites. C'est à dire, Le grand est l'Amiterne avec les vieux Quirites. Et Martial.

Nos Amiternus ager fœlicibus educæ hortis
Nursinas poteris parcius esse pilas.

Crispe Saluste, Citoyen de ceste ville, la beaucoup renommée, pource qu'il a escrit plusieurs œuvres, & semblablement Victorin Evesque d'icelle, qui fut occis pour le nom de Christ du temps de l'Empereur Nerva. Ce que j'ay bien voulu amener, pource que la ravine de ceste grande ancienne & noble cité faict beaucoup à l'establissement, dignité, grandeur & principauté de nostre ville d'Aquila, de laquelle il est maintenant question de parler devant que venir à ce qui en faict entamer le propos (A 4 r°) & qui la doit renommer & embellir, pour le plus riche joyau, & pour la plus digne, precieuse, salutaire & tres saincte relique & antiquité, qu'elle puisse contenir & enserrer & qui se puisse oncques trouver au monde : dont la plus grand partie des Princes & potentats Chrestiens ont receu certain & tresagreable advis. Ceste noble ville d'Aquila se monstre sur le haut d'une montagne, & est pour le present la premiere & principalle cité de tout le pays d'Abbruzze, auquel elle est située, à trente mille de Sulmone à costé vers l'Apennin. Il n'y a point de doubte,

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/97

qu’elle est nouvelle, & qu’elle fut edifiée selon Razan, du temps de Charles premier Roy de Sicile, apres que la susdite ville d’Amiterne & Forcone, que les escrivains appellent Forconium, à huict mille (A 4 v°) d’Aquila, de l’autre part, descendant plus bas vers la riviere Pescaire furent ruinées, comme encores aujourd’huy se voyent les demolitions, ruines grands fondemens de pierres de taille, de l’adite [sic] ville dicte *Furconium*, & mesmes encores aujourd’huy ce lieu s’appelle *Furcono*. Apres donc, ainsi que Rayan & Blonde recitent, qu’Amiterne & Furcone furent ruinées, on ne lit point, par qui, sinon que Blonde dit que ce fut par les Lombards (faisant mention que ladite ville de Furcone n’estoit pas si noble qu’Amiterne) les peuples de ces païs s’assemblerent pour leur seureté, entre les autes [sic] montagnes, où ils bastirent quelque lieu, & commencerent à y habiter. Et ainsi, à cause de la bonté de l’airs croissans de jour en jour, & y bastissans tousjours Forteresses & Cha- (A 5 r°) steaux, comme lesdits habitans n’eussent aucun principal chef, pour le gouvernement d’entre eux, quelque temps apres, ils furent subjuguez par quelques meschans hommes, pour ce qu’ils n’avoyent pas le moyen de se defendre. Et par long temps, ils furent traittez, tout ainsi que s’ils eussent esté esclaves venduz. Or croissant de jour en jour le pesant joug de servitude, lesdits peuples commencerent à prendre cœur & à projetter le moyen de leur delivrance. Parquoy ils ordonnerent secrement entre eux de tuer les susdits tyrans, & de fait ils executerent heureusement leur deliberation. Et comme ils fussent ainsi delivrez d’une si grande servitude, ils adviserent & delibererent d’edifier ceste noble ville d’Aquila pour leur defense & conservation. Et ainsi à chacun des peuples de ces Chasteaux & contrées fut consigné une partie du (A 5 v°) lieu où se devoit bastir ladite cité, à fin qu’elle fut edifiée selon leur volonté & besoin, voulans neantmoins quelle fust puis apres nommée *Aquila*, esperans avec le temps, de l’accroistre en sorte, non seulement en edifices & richesses, mais aussi en multitude de peuple qu’elle peust seigneurier & maistriser toutes les places circonvoisines, ny plus ny moins que l’Aigle (appellée en Latin *Aquila*, à la maistrise & preeminence sur tous les oiseaux. Mais on ne trouve pas, neantmoins, le temps du commemencement d’icelle. Aucuns disent quelle fut edifiée (apres la ruine d’Amitorne & de Forcone) par les citoyens qui estoyent fuiz aux bourgs, villages & chasteaux prochains, lesquels s’assemblerent là, & y firent leur habitation & que Charles Martel l’environna puis apres, de mu (B 2 r°) railles, & l’appella *Aquila*, pour estre en haut lieu, maistrisant les pays voisins, comme l’Aigle (qui s’appelle *Aquila* en langue Latine) maistrise & domine les oiseaux. Mais Pandolfe collenucio au quatrieme livre des Histoires du Royaume, dit qu’elle fut faite par le commandement de Federic II. Empereur, & ainsi raconte le commencement susdit. Estans espars par les montagnes de l’Abruzzo, entre Amiterne & Forcon, villes antiques desfaites & ruinées, les peuples de Benevent, du mont Cassin & de Sore (que luy mesme avoit fait ruiner) il commanda que tous ces peuples s’assemblassent & edifiassent une ville, en lieu commode & opportun, pour la defense du Royaume de ce costé là, lors appellé Aquila, & luy changeant de nom, il voulut que pour l’honneur de l’Empire, ce- (B 2 v°) ste ville fut appellée *Aquila*, comme il commande apertement en ses epistres. Ainsi donc fut edifiée ceste ville d’Aquila, laquelle s’augmenta & s’agrandit, fort en peu de temps, & aujourd’huy est reputée une tresforte & trespuissante ville au susdict Royaume. Je me tiendrois volontiers à la premiere opinion, à sçavoir quelle fust edifiée par ces peuples r’assemblez des environs, qui tuerent les tyrans

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/97

& qui se delivrerent de la grande servitude en laquelle ils estoient detenuz, attendu qu'il ne semble pas estre possible qu'elle fust faite premierement par Federic II. & moins par Charles Martel : car je trouve qu'il est faict mention *Aquila.* ou d'Aquila, plusieurs années devant que ledit Federic & mesmes Charles Martel fussent nez, comme le mesme Blonde demonstre en un au- (A 3 r°) tre endroit, en ses Histoires, & mesmes en la description de la cession du Duché de Pouille faicte à Robert Guichard par Nicolas II. Pape de Rome en l'an de nostre salut 1060. laquelle cession fut faite en ladite ville d'Aquila, & Federic florissoit l'an 1212. & Charles Martel, l'an 1309. Il est vray que paraventure ces escrivains se pourroyent bien ainsi accorder & dire que s'estans là assemblez les habitans des prochains Chasteaux, apres qu'ils eurent occis les susdits tyrans & basty les maisons, faict les rues, & pareillement fortifié le lieu de quelques ramparts (comme il est à croire) ladite ville fut ceinte & entourée de murailles, ou par ledict Federic, ou par Charles Martel, lesquels la fortifierent bien, firent ces habitans citoyens d'icelle & leur donnerent le titre de noblesse (A 3 v°). Parquoy dela en avant, ceste ville commença à croistre de peuple, de richesses & puissance tellement qu'elle, [sic] a obtenu la principauté & preeminence de la region. Mais depuis quelques temps en ça, elle a esté fort douteuse en soy-mesme, despuis que Loys Comte de Montoire eut le gouvernement d'icelle, lequel par sa prudence, l'a gouvernée en grande paix, souz la Seigneurie, neantmoins de Ferrand Roy d'Aragon & de Naples, & aussi de Charles quint Empereur. En fin comme iceluy fust detenu à Naples, defaillant aussi le nombre des vivans, en l'an 1528. comme les citoyens fissent quelque trouble & esmotion à l'encontre des soldats dudict Empereur, ou plustost, selon l'opinion des autres, comme ils se defendissent des outrages que les soldats leur faisoient, comme il semble (A 4 r°) plus vraysemblable, elle fut mal traitée par Eilebert prince d'Orange Vice-Roy de Naples, de manière qu'il condamna la ville à fournir dix mille ducats. A raison dequoy les Aquilains demourerent fort mal contens, mais comme il fust besoin de payer ladicte somme d'or, & comme ils n'eussent pas dequoy la fournir, ils furent contraints de mettre la main aux sacrez vases des Eglises, & par semblable de prendre les riches ornemens de la sepulture de S. Bernardin. **L'on y fit encores quelques autres maux, que je laisseray à dire de peur d'ennuyer le lecteur vray Chrestien, qui aspire desja à ce que je scay bien qu'il luy sera plus agreable d'entendre que cecy, & qui luy causera une grande joye meslée d'amertume & de tristesse : une joye voyant la seule cause de son salut eternel : & (A 4 v°) une griefve douleur, considerant la rigoureuse (mais à nous profitable) sentence de mort prononcée contre nostre sauveur Jesus Christ, & sur luy mesme, helas ! de poinct en poinct executée, de maniere, mes amis, qu'il nous a monstré le chemin de porter hardiment nostre croix apres luy, si nous voulons jouir de la vie bien heureuse & eternelle, qu'il nous a aquise par sa mort & passion**. Mais pour retourner à nostre susdite ville d'Aquila, qui nous a **descouvert un gage si precieux demouré si long temps ensevely, & la vraye marque de nostre redemption**, ceste noble cité est sousmise à la seigneurie du Royaume, laquelle a tasché & s'est bien souvent efforcée de se soumettre à l'Eglise Romaine, pour estre du territoire de sa saincteté, ou bien de s'assujettir aux (C 1 r°) François, quand ils sont passez pour acquerir le Royaume. Et pour ceste cause elle a tousjours esté fort grevée & chargée, & a souffert grands outrages, quasi comme figure (s'il m'est loisible de parler

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/97

en ceste manière) de sacré seau de nostre vie & salut, qu'elle a si long temps gardé & enclos en son sein, venant de celuy qui a esté sousmis pour nous à tout outrage, blasme, & vitupere. pres de ceste ville fut occis le vaillant Braccio de Mantouë chef de guerre, comme raconte Blonde, Sabellic, Platina, Simonetta & Corio avec plusieurs autres historiens. En ce lieu est dignement reveré le corps de S. Bernardin de l'ordre des freres mineurs, premier reformateur de la vie reguliere de cest Ordre. Lequel estant Toscan de nation & de noble famille des Albizesques aiant (C 1 v°) pour pere Tollus, & pour mere Neera fille de Bindus habitans de la ville de Siennes, il estoit totalement incliné à la devotion de jeusner, & singulierement les samedy : aussi se rendit il fort affectionné au service des pestiferez estant pour lors la ville de Sienne fort affligé, ce fust l'an de grace 1400. ou il acquit grand louange & honneur au service des pauvres malades, se rendant serviteur de vingt malades de la peste. Il fust aussi pour la sa saincte vie & conversation esleu Evesque par feu Pape Eugene, à la requeste de ceux de Siennes, Ferrare & d'Urbin, nonobstant le refus qu'il fist de la dignité Episcopale pour ne se trouver digne de ceste dignité & charge, & alors par permission divine il rendit guerison à un boiteux : sur la fin de ces affaires & aiant sainctement vescu & faict plu- (C 2 r°) sieur miracles il s'achemina pour aller en Pouille pour prescher l'Evangile, mais en chemin il devint malade en la ville d'Aquila en un convent des Cordeliers, voulais reformer ledit convent comme il avoit desja fait de plusieurs autres, & fust tellement poursuivy de maladie qu'il rendit l'Esprit à Dieu l'an de grace 1443. le 20. Mars estant son corps ensevely audict convent, situé hors de ladicte ville d'Aquila ou plusieurs malades ont recouvert santé & guerison, signamment un sourd lequel lava les aureilles de l'eau en laquelle son corps avoit esté plongé. Et fut puis apres l'an 1450. par feu Pape Nicolas cinquiesme canonizé & mis au reng & catalogue des saincts. Et de nostre temps Jean dit Aquilain, de l'ordre des freres prescheurs, excellent Theologien & tresfacond & eloquent (C 2 v°) predicateur, comme l'on peut cognoistre par les sermons qu'il a fait & composé, à fort annobly & renommé ceste dite ville. Plusieurs autres gentils & nobles esprits, ont illustré ce lieu, ainsi que j'ay entendu, mais pource que je n'ay pas certaine cognoissance d'iceux, je les laisseray nommer à autres. Le fertile territoire de ceste dite ville, outre les autres choses, produit une grande abondance de Safran, du quel se tirent par chacun an, plus de quarante mille ducats d'or, sans mettre icy en compte une infinité d'autres biens & commoditez, qu'il ameine pour la vie des habitans de ladite ville & de ceux qui se tiennent aux environs, enquoy certainement elle est celebre & heureuse : mais elle me semble encores beaucoup plus heureuse, outre tous les biens sus mentionnez, (C 3 r°) de ce qu'elle a c'est honneur d'avoir si estroitement gardé, comme encores elle garde aujourd'huy, l'arrest de nostre bien souverain qui passe tous les biens, aises & commoditez du monde. **Voila donc ce qui m'a semblé bon deduire en brief de l'excellence & noblesse de ceste ville, au Royaume de Naples, en laquelle (comme j'ay desja dit) a esté trouvée ceste année 1580. la sentence de mort jettée a l'encotre de nostre Seigneur Jesus-Christ, par le president de la Judée Ponce Pilate copiée & fidelement traduite de la langue Hebraïque en autres langues, & principallement en la nostre, ainsi que j'ay desja touché dessus**. Et combien que Pilate ait esté rigoureux à l'encontre nostre seigneur Jesus-Christ par la severe sentence, ça esté plus par contrainte & importunité des Juifs le (C 3 v°) menassant de le rendre odieux à l'Empire Romain que

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/97

autrement, toutesfois son ambition & injustice l'a principalement provoqué à ce faire, car il a monstré envers les Juifs assez sa benignité, & douceur, n'ayant executé telles cruautez a l'endroit d'iceux comme il pouvoit bien faire : comme tesmoingnent les exemples recitez par Josephe en son livre des antiquitez Judaiques chapitre 4. livre 18. nonobstant qu'il eust receu par eux beaucoup des outraiges & injures, estant par eux accusé devant le Consul Vitellius d'estre meurtrier, & pour ceste occasion s'estre revoltez a l'encontre de luy. car au commencement de son gouvernement de la Province de la Judée ou il avoit gouverné dix ans : apres la mort de l'Empereur Auguste lequel avoit tenu l'Empire 57. ans six moys & deux (C4 r°) jours estant envoié par Tibere Empereur fils de Julia femme d'Auguste Empereur pour prendre possession de son gouvernement, il fit porter de nuict en la ville de Hierusalem des Images de l'Empereur a couvert : laquelle chose trois jours apres engendra grand bruit & tumulte entre les Juifs, car ceux qui estoient la furent estonnez comme voians devant leurs yeux leur loix prophaner, pour ce que leur loy ne leur permettoit de poser une seule image ou statue en la ville. En sorte que ceux des champs entendans le bruit & plaintes des habitans de Hierusalem, s'en allerent en grande diligence vers Pilate en la ville Cesarée & le prierent de grande affection que ces images & statues de l'Empereur fussent ostez de la ville, & que les droits du pays leur fussent gardez, (C 4 v°) mais Pilate ne voulant aucunement entendre leur requeste : pourtant se jetterent en bas par terre al'entour de la maison de Pilate, & furent la cinq jours & cinq nuits continuelles sans se bouger. Pilate voiant cela monta en son siege Judicial faisant appeler les Juifs qui estoient en grand nombre, comme s'il eut deliberé de leur donner responce, mais il y eut la tout incontinent une bande des soldats assemblez & bien armez, qui environnerent les Juifs & aiant le signe, se diviserent en trois pour mieux enclorre les Juifs, lesquels voians cette apparence non esperée des choses espouventables furent tous esperduz. Lors Pilate leur denonça qu'il les feroit tous tuer s'ils n'y reçoivent les images de Cesar, & quant & quant il fit signe aux gens de guerre de desgaigner leurs espées, les Juifs (D 1 r°) tous en un moment & comme d'une mesme deliberation se jetterent bas par terre & presenterent leurs testes nues pour recevoir les coups des saldats, crians tous a haute voix, qu'ils aymeroient beaucoup mieux estre tous taillez en pieces, & tuez, que de veoir prophaner leurs loix : adonc Pilate comme doux & bening sans les mettre à mort, s'esmervaillant du grand zele que ce peuple avoit a leur loy fit commandement, que ces statues & images fussent ostées incontinent de Hierusalem. Despuis encores il monstra sa benignité & clemence en un autre tumulte ou trouble qu'il leur suscita, car **il y avoit entre les Juifs un thresor sacré lequel ils appellent Corban**. Pilate commanda qu'il fut desploié, & emploié pour faire faire les conduits des eaux, lesquelles il faisoit faire venir de (D 1 v°) cens stades, & pour cela se releverent des complaintes du peuple Judaicque, tellement que mesme ils environnerent avec grans crix & lamentations, le siege Judicial de Pilate qui estoit la venu en Hierusalem. Il avoit bien pourveu a leur tumulte, & pour ceste cause il avoit meslé parmy le peuple des gens secretement armez & sur leurs armes portoient des robbes à la façon des autres, & leur commanda de ne mettre point la main aux espées, mais bien qu'ils frappissent des gros bastons seulement, avec des menaces. aiant ainsi pourveu il donna de rechef signe de son Tribunal, & tout incontinent les Juifs furent bastus, aucuns toutesfois moururent des coups les autres furent opprimez miserablement,

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/97

enfuiant contre l'intention toutesfois de Pilate, lors la multitude se (D 2 r°) teut, voiant la calamité de ceux qu'avoient esté ainsi tuez autres exemples **pour cause de briefveté laisserons, nous contentans de ceux cy**.
Copie de la sentence prononcée par Ponce Pilate president en la Judée du Regne dixseptieme, de l'Empereur Romain Tibere, à l'encontre de Jesus fils de Dieu & de la vierge Marie, nommé Christ, condamné à mort de la croix, entre deux voleurs, le vingt cinquiesme de Mars, trouvée miraculeusement par les passans, en la ville d'Aquilée, dedans un tombeau faict d'une belle pierre, auquel furent trouvez deux caisses : l'une de fer, & dedans icelle, une de marbre fin, dedans laquelle fut trouvée escrite en Hebrieu, la sentence cy apres contenue. (D 2 v°).
- Sentence. (D 2 v°- D 4 v°) [Jean Stratius, 1581]
- Tesmoins de Nostre sentence de douze Tribus d'Israel, Par les Pharisiens. (E 1 r°) [Jean Stratius, 1581]
- "Allusion sur le nom de la ville d'Aquila en François dict Aigle". (E 1 v° - F 4 v°) [Jean Stratius, 1581]
- [À la fin du volume] Privilege. [Jean Stratius, 1581]
  Est permis à Jean Stratius, marchant Libraire, faire imprimer la presente sentence de Mort, donnée à l'encontre de nostre Seigneur Jesus Christ, par Ponce Pilate. Et defences à tous autres Libraires & Imprimeurs, de imprimer ne faire imprimer, la susdite sentence, à peine de confiscation desdits Livres, & d'amende arbitraire. Fait le neufieme de Janvier, 1581. Delanges. (F 4 v°)

Topoï dans les péritextesdécouverte d'un trésor, le plus grand et le plus précieux

Les dossiers de la collection

4 sous-collections :

- 1581 - Trésor de Ponce Pilate - Guillaume Julien
- 1581 - Trésor de Ponce Pilate - Jean Stratius
- 1621 - Trésor de Ponce Pilate - Simon Le Febvre
- s. d. - Trésor de Ponce Pilate - s. n.

Les documents de la collection

4 notices dans cette collection

En passant la souris sur une vignette, le titre de la notice apparaît.

Les documents de la collection :

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/97

contre Nostre Sauueur
Iesus-Christ.
Traduict d'Italien en François, tãt pour l'vtilité publique, & l'exaltation de nostre saincte foy, que pour louange de la dite ville.
A PARIS,

1581 - Guillaume Julien - Trésor de Ponce Pilate - British Library

Pilatus, Pontius (fausse attribution)

prononcee par
contre Nostre Sauueur
Iesus-Christ.
Traduict d'Italien en François, tãt pour l'vtilité publique, & l'exaltation de nostre saincte foy, que pour louange de la dite ville.

1581 - Guillaume Julien - Trésor de Ponce Pilate - Douai Quincy

Pilatus, Pontius (fausse attribution)

contre Nostre Sauueur
Iesus-Christ.
B511930
Trouuee miraculeusement escritte sur parchemin en lettre Hebraïque dans vn vase de marbre, enclos de deux autres vases de fer & de pierre, en la ville d'Aquila au Royaume de Naples, sur la fin de l'anne 1580.
Traduict d'Italien en François tãt pour l'vtilité publique, & l'exaltation de nostre saincte foy, que pour louange de la dite ville.

1581 - Jean Stratius - Trésor de Ponce Pilate - BM Lyon

Pilatus, Pontius (fausse attribution)

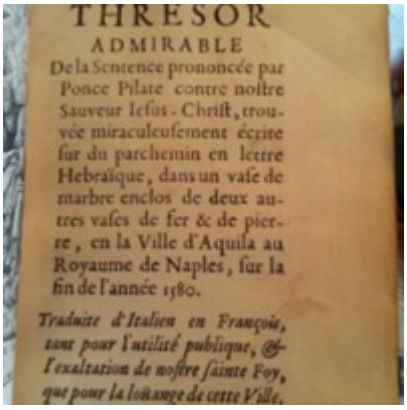
THRESOR
ADMIRABLE
De la Sentence prononcée par Ponce Pilate contre nostre Sauveur Iesus-Christ, trouvée miraculeusement écrite sur du parchemin en lettre Hebraïque, dans un vase de marbre enclos de deux autres vases de fer & de pierre, en la Ville d'Aquila au Royaume de Naples, sur la fin de l'année 1580.
Traduite d'Italien en Françoie, tant pour l'utilité publique, & l'exaltation de nostre sainte Foy, que pour la loüange de cette Ville.

s.d. - s.n. - Trésor de Ponce Pilate - BnF Arsenal

Non renseigné

Tous les documents : Consulter

Informations sur la notice

Référence Thresors de la RenaissanceThRen_97
Rédaction de la noticeRéach-Ngô, Anne
ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Citation de la page

Notice du site Thresors de la Renaissance : **Trésor de Ponce Pilate**Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle), consulté le 06/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/97

Collection créée par Anne Réach-Ngô Collection créée le 16/10/2016 Dernière modification le 17/09/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/97